



Réforme du dispositif d'aide à l'internationalisation des entreprises

D O S S I E R D E P R E S S E

O c t o b r e 2 0 0 8

Information journalistes :

*Dominique Picard,
Responsable Relations presse, UBIFRANCE
Tél.: 01 40 73 35 31
dominique.picard@ubifrance.fr
www.ubifrance.fr/infopresse*



S o m m a i r e

- Communiqué de presse « Convention cadre de partenariat entre UBIFRANCE et les réseaux consulaires », 26 mai 2008
- Contexte
- Historique
- Aujourd'hui et demain : trois fronts de réforme
- Les enjeux de la réforme
- 5 axes de mobilisation
- Présentation d'UBIFRANCE et les Missions Économiques

Convention cadre de partenariat entre UBIFRANCE et les réseaux consulaires

C'est en présence d'Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, qu'UBIFRANCE, la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi), l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'étranger (UCCIFE) se sont réunis le 23 avril dernier pour signer une convention cadre de partenariat. Cette convention unit désormais les acteurs du dispositif de soutien à l'exportation autour d'un objectif commun : identifier, accompagner et suivre 10.000 nouvelles entreprises dans les trois ans à venir, en vue de pérenniser leurs efforts de développement international.

Le partenariat vise à créer une synergie nouvelle entre UBIFRANCE et les Chambres de Commerce et d'Industrie françaises en France et à l'étranger. Le réseau des CCI assurera, en France, l'identification de nouveaux exportateurs potentiels en capitalisant sur sa position d'interlocuteur de proximité, tandis qu'UBIFRANCE et les Missions Économiques, recentrés sur leur cœur de métier, fourniront les prestations et services nécessaires à l'accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers en liaison avec les Chambres françaises à l'étranger.

Catalogue commun, programme événementiel « France » unifié... le dispositif rénové et simplifié se dotera de tous les outils nécessaires pour assurer la meilleure lisibilité à son offre.

Un suivi rigoureux des engagements est prévu sur la base d'indicateurs quantitatifs - en particulier le nombre d'entreprises accompagnées et le suivi de leurs résultats - qui donnera la mesure de l'efficacité du dispositif. Le cadre de ce partenariat étant posé, UBIFRANCE va négocier, avant l'été, les déclinaisons de cette convention région par région.

Information journalistes :

Dominique Picard

Responsable Relations presse, UBIFRANCE

Tél. : 01 40 73 35 31

dominique.picard@ubifrance.fr

www.ubifrance.fr/infopresse

À propos d'UBIFRANCE et des Missions Économiques

Le réseau UBIFRANCE et des Missions Économiques présent dans 120 pays forme le dispositif national de soutien des entreprises françaises dans leurs démarches à l'export, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous l'autorité de la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur. La mission de ce réseau est d'informer les entreprises sur l'environnement économique, juridique, réglementaire, concurrentiel des différents pays. Il conseille les entreprises dans leur approche des marchés et soutient leurs efforts commerciaux grâce à une gamme variée de services et adaptée à chaque étape de la démarche d'exportation : missions de prospection, salons à l'étranger, rencontres de partenariats ou d'acheteurs, communication dans la presse internationale, Volontariat International en Entreprise (V.I.E). Le réseau s'appuie sur de nombreux partenariats en France et à l'étranger. www.ubifrance.fr

Contexte

Le dispositif d'appui à l'internationalisation des entreprises françaises entame en 2008 une nouvelle étape de sa réforme.

Cette étape doit placer UBIFRANCE au cœur du dispositif d'aide public à l'internationalisation des entreprises et en particulier des PME. Ce dispositif désormais intégré comprend, outre UBIFRANCE, le réseau des Missions Économiques à l'étranger et des Directions régionales du commerce extérieur (DRCE).

UBIFRANCE est appelé par les pouvoirs publics à jouer un rôle moteur en synergie avec les autres partenaires de l'exportation, en particulier les réseaux consulaires, pour remédier à l'une des principales faiblesses de notre commerce extérieur : le nombre restreint d'entreprises exportatrices régulières et la place limitée des PME dans le commerce extérieur. La réforme est conduite par Christophe Lecourtier, nommé Directeur général d'UBIFRANCE en février 2008, après avoir été l'un des artisans de cette réforme conduite depuis 2004.

Historique

Cette réforme est motivée par le constat que le dispositif est souvent perçu par les PME en particulier comme trop complexe avec une multiplicité d'acteurs.

Étapes de la réforme :

- Février 2004 : la fusion entre l'association Ubifrance chargée de promouvoir l'offre des entreprises françaises dans le monde et le CFCE chargé de l'information sur les marchés extérieur.

Le but est de simplifier le dispositif en regroupant les compétences de ces deux organismes pour former la nouvelle Agence française pour le développement international des entreprises, qui prend le nom d'UBIFRANCE.

- 2006 : le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi confie à UBIFRANCE la mission de coordonner les actions de l'ensemble du dispositif public d'aide à l'export.

Cela implique le pilotage opérationnel et commercial du réseau des Missions Économiques et des DRCE. L'objectif est à la fois d'optimiser la lisibilité de l'offre de services du réseau, d'accroître sa notoriété auprès des entreprises et des acteurs économiques régionaux, tout en harmonisant le catalogue de prestations. Cette réforme est assortie d'objectifs de croissance du nombre d'opérations et d'entreprises aidées sans négliger la satisfaction de celles-ci considérées désormais résolument comme « clientes ».

Aujourd'hui, on peut dire que cette étape a été franchie avec succès : notoriété en nette croissance et objectifs dépassés. Mais le déficit commercial croissant résultant d'un nombre insuffisant d'exportateurs au regard du potentiel français impose la poursuite de la réforme.

Aujourd'hui et demain : trois fronts de réformes

A sa prise de fonction en qualité de secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, Anne-Marie Idrac a réaffirmé la décision des pouvoirs publics de placer UBIFRANCE au cœur du dispositif public d'aide à l'internationalisation de nos entreprises. La réforme se poursuit donc sur **trois fronts**.

1) D'une part, avec **le passage sous tutelle d'UBIFRANCE durant les trois prochaines années des personnels dédiés au service aux entreprises des Missions Économiques**. Ce mouvement permettra d'offrir aux entreprises un dispositif international d'aide à l'export totalement intégré, ce qui améliorera sa lisibilité et favorisera à terme la cohésion de l'offre de service d'un réseau regroupant près de 1500 spécialistes dans le monde.

2) Par ailleurs, par une **réorganisation d'UBIFRANCE appelée à développer son activité pour à la fois d'augmenter le nombre d'entreprises accompagnées (20.000 d'ici 2011) et favoriser l'extension géographique des activités des entreprises déjà accompagnées**. UBIFRANCE s'adresse aussi bien aux primo-exportateurs qu'aux entreprises ayant déjà une expérience à l'international.

Cette réorganisation s'appuie à la fois sur une capitalisation des succès et bonnes pratiques d'UBIFRANCE et sur une analyse en profondeur de ses produits et services, de leur adaptation aux besoins des entreprises, tout en gardant une maîtrise des coûts. L'accent est mis sur l'accompagnement individuel des entreprises avec des prestations sur mesure, le développement de la présence française sur les manifestations collectives (en particulier les salons internationaux), le développement de la formule du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et l'appui aux actions de portages de PME à l'international par les grands groupes.

3) Enfin par le développement d'une **véritable dynamique de synergie entre UBIFRANCE et ses partenaires de l'ensemble des régions françaises** qui sont à proximité du tissu industriel local.

Cette dynamique s'est concrétisée par la signature, le 23 avril, en présence d'Anne-Marie Idrac, d'une convention cadre de partenariat entre UBIFRANCE, la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi), l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'étranger (UCCIFE). Cet accord se décline dans chaque région française durant l'été et l'automne 2008. Cet accord reconductible est valide jusqu'au 31 décembre 2011.

Les enjeux de la réforme

La réforme réaffirme la mission de service public visant à faciliter le développement des exportations françaises, alors que nos entreprises affrontent un contexte toujours plus concurrentiel et une internationalisation croissante des marchés. Elle s'appuie sur une volonté de l'État et des régions de conduire une politique lisible et pragmatique d'accompagnement des entreprises françaises à l'international tant au niveau national que régional. Elle se traduit par le développement des synergies entre acteurs nationaux et régionaux et la définition des engagements des partenaires.

Un comité de suivi composé de représentants des signataires sera en charge de l'application et de l'évaluation de la convention au niveau de chaque région. Les partenaires se concerteront pour la mise en place de leurs actions afin d'éviter les doublons, et mutualiseront la promotion de leurs opérations qui porteront une double signature nationale et régionale.

5 axes de mobilisation

1) Il s'agit de développer le potentiel à l'export de la France en identifiant 10.000 nouveaux exportateurs au cours des trois années à venir, en visant les PME en priorité et en particulier les entreprises non exportatrices dans un pays cible, ou très peu exportatrices (moins de 5% de son CA), ou encore très irrégulièrement exportatrices. La réforme prévoit une déclinaison régionale des objectifs nationaux.

2) Pas d'accompagnement sans suivi pour garantir l'efficacité de l'aide. Chaque entreprise accompagnée sera suivie pour une évaluation des actions mises en œuvre et, le cas échéant, pour une correction de ces actions.

3) Le développement de la formule du Volontariat International en Entreprises (V.I.E), une solution de ressources humaines qui permet aux entreprises de confier à un jeune de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois, afin de renforcer leur présence sur les marchés extérieurs. Cette solution est proposée depuis des années à partir du constat que les PME françaises manquent souvent de cadres dédiés à l'export et perdent ainsi des opportunités de contrats, faute de suivi sur le terrain. Il y aura une déclinaison régionale des objectifs de croissance.

4) La constitution d'un programme FRANCE visant à faciliter la lisibilité des actions d'accompagnement et à éviter les concurrences entre le dispositif public d'aide à l'export et les réseaux consulaires. Le programme commun est assorti d'un engagement réciproque entre les partenaires, la région s'engageant à mobiliser le tissu industriel local pour participer aux actions de ce programme FRANCE, et UBIFRANCE s'engageant à faire bénéficier aux régions des ressources du réseau international, dans le cadre de manifestations locales.

5) La Convention prévoit enfin le développement des aides financières (labellisation des opérations collectives par des opérateurs tiers, SIDEX – procédure de soutien individuel de la démarche à l'export) avec un affichage transparent de ces aides pour que les entreprises perçoivent à la fois le montant des aides mobilisées et la nature de l'accompagnement dont elles bénéficient.



Fiche d'identité

Le réseau UBIFRANCE et des Missions Économiques forme le dispositif public de soutien des entreprises françaises dans leurs démarches à l'export, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. La mission de ce réseau est d'informer les entreprises sur l'environnement économique, juridique, réglementaire, concurrentiel des différents pays. Il conseille les entreprises dans leur approche des marchés et soutient leurs efforts commerciaux grâce à une gamme de service variée et adaptée à chaque étape de la démarche d'exportation : missions de prospections, salons à l'étranger, rencontres de partenariats ou d'acheteurs, communication dans la presse internationale, Volontariat International en Entreprise (V.I.E).

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous l'autorité de la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur. Au nombre de 157, les Missions Économiques forment un réseau mondial d'équipes biculturelles de spécialistes français et locaux implantés dans 120 pays.

UBIFRANCE et les Missions Économiques organisent des actions collectives d'envergure destinées à accroître la visibilité et la notoriété des entreprises françaises à l'étranger : salons, rencontres, séminaires... Ces opérations collectives, porteuses d'une image forte du savoir-faire français dans tous les secteurs de l'industrie et des services, associent PME et grands groupes.

Le réseau offre également un accompagnement personnalisé aux chefs d'entreprises à tous les stades de leurs projets à l'export. A travers une gamme étendue de services, elles sont en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques et de leur apporter des outils d'aide à la décision pour le développement international de leurs activités.

Le développement international des entreprises dépend des compétences des hommes et des femmes déployés sur le terrain. UBIFRANCE apporte des solutions de ressources humaines adaptées à travers le Volontariat International en Entreprise (V.I.E). Cette formule souple permet aux entreprises de confier à un jeune talent âgé de 18 à 28 ans une mission professionnelle à l'étranger – prospection commerciale, suivi de contrats, animation d'un réseau de distribution... – à des conditions très avantageuses.

Un double objectif anime l'ensemble des équipes d'UBIFRANCE et des Missions Économiques : faire aboutir les projets à l'export de chaque entreprise, et contribuer à dynamiser le potentiel français des exportations.